

**RAPPORT
ANNUEL**
2024



LA CMEQ

un leadership collaboratif



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2023-2024	04		
LE MOT DU PRÉSIDENT	05		
LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	06		
LA CMEQ, UN LEADER COLLABORATIF			
01			
UNE ASSOCIATION PROACTIVE ET COLLABORATIVE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION	07		
02			
PROTÈGE LE PUBLIC AU QUOTIDIEN	10		
03			
UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE	11		
04			
DES INSTANCES MOBILISÉES	13		
05			
AU CŒUR DE LA FORMATION CONTINUE	15		
06			
UNE ORGANISATION ATTENTIVE AUX BESOINS DE SES MEMBRES	17		
		07	
		CRÉATRICE D'ÉVÉNEMENTS RASSEMBLEURS	19
		08	
		VIRAGE NUMÉRIQUE ET INNOVATIONS OPÉRATIONNELLES	22
		09	
		UNE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE ET INNOVANTE	23
		10	
		UN EMPLOYEUR BIENVEILLANT	24
		11	
		LA CMEQ EN UN CLIN D'ŒIL	25
		LES STATISTIQUES 2023-2024	26
		LE MOT DU TRÉSORIER	29
		LES ÉTATS FINANCIERS	30
		- Rapport de l'auditeur indépendant	30
		- Bilan	33
		- Résultats de l'exercice	34
		- Évolution des soldes de fonds	35
		- Flux de trésorerie	36
		- Notes complémentaires	37
		- Renseignements supplémentaires	44
		LES RENCONTRES DES COMITÉS	46
		L'ORGANIGRAMME AU 31 JUILLET 2024	47

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2023-2024



**ERIK
KINGSBURY**

PRÉSIDENT

Section Outaouais



**MICHEL
ROBERT**

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Section Vallée Yamaska



**DAVID
PARÉ**

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Section Longueuil – Sorel



**GUYLAINE
QUESSY**

SECRÉTAIRE

Section Côte-Nord



**SYLVAIN
LEPAGE**

TRÉSORIER

Section Rimouski



**MICHEL
CARON**

ADMINISTRATEUR

Section Outaouais



**RODRIGUE
HUARD**

ADMINISTRATEUR

Section Gaspésie – Les îles



**FRÉDÉRIC
GAGNON**

ADMINISTRATEUR

Section Côte-Nord



**MARIO
SIROIS**

ADMINISTRATEUR

Section Laurentides



**NANCY
OLIVIER**

PRÉSIDENTE SORTANTE

Section Québec

LE MOT DU PRÉSIDENT



**ERIK
KINGSBURY**
PRÉSIDENT PROVINCIAL

Durant ce premier mandat à titre de président provincial de la CMEQ, j'ai entrepris de visiter les sections. J'ai écouté les membres. Ils m'ont parlé d'inspection et de gouvernance. J'ai la satisfaction de dire que ces deux dossiers ont significativement avancés depuis octobre 2023. Le comité directeur auquel participe la CMEQ en compagnie de la RBQ et de la CMMTQ ont tenu plusieurs rencontres de travail. Un comité coordonnateur inspection (CCI) plus large que les trois organisations initiatrices, a été constitué et un mandat a été confié au Bureau de normalisation du Québec qui rédigera un guide de bonnes pratiques pour la surveillance des travaux de construction. La démarche qui donnera lieu à un nouveau modèle d'inspection est donc bien amorcée.

Je suis fier de pouvoir aussi dire que la révision des règles de gouvernance de la Corporation des maîtres électriciens du Québec est également commencée. Un processus de consultation sera bientôt entrepris. Vous serez donc conviés à vous exprimer sur le devenir de ces règles. À l'aube du 75^e anniversaire de fondation de la CMEQ, il est grand temps de moderniser nos règles, lesquelles ne sont pas en phase avec le monde numérique dans lequel nous vivons maintenant. Ce dossier sera ma priorité en 2024-2025. J'ai pour objectif que la CMEQ se soit dotée de nouvelles règles de gouvernance d'ici la fin de la prochaine année.

Cet objectif est ambitieux, mais réaliste, car je suis appuyé par un Comité exécutif engagé. Je remercie chacun des membres de leur grande disponibilité et de la qualité des échanges qu'il y a autour de la table qui ont significativement contribué à l'avancement des dossiers durant la dernière année.

En parcourant ce rapport annuel, vous constaterez à quel point la CMEQ est proactive et présente dans l'industrie de la construction. Le leadership collaboratif de la CMEQ est reconnu et apprécié de nos partenaires.

Je veux saluer la directrice générale, Julie Sénécal qui effectue un travail colossal et qui fait preuve de vision et de détermination dans sa façon de piloter les nombreux dossiers de la Corporation en synergie avec l'équipe de la permanence.

Erik Kingsbury, Président provincial

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



JULIE SENÉCAL

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE

C'est avec fierté et satisfaction que nous vous présentons un rapport annuel revampé qui donne un portrait plus réel et plus dynamique de la CMEQ. Il rend compte de l'impact qu'a la CMEQ auprès des membres, comme au sein de l'industrie de la construction.

La CMEQ a une présence contributive importante. Nous collaborons avec de nombreux partenaires, souvent gouvernementaux ou paragouvernementaux, sur des enjeux importants pour la société québécoise que ce soit l'inspection, la modernisation de l'industrie, la transition énergétique, la diversité et l'inclusion dans l'industrie, pour ne nommer que ceux-là.

Considérant la variété et la complexité des dossiers qui nous échoient, nous pouvons être fiers des résultats obtenus, d'autant plus que nous y parvenons avec peu d'effectifs. C'est grâce à l'engagement et au professionnalisme des hommes et des femmes qui travaillent à la CMEQ que nous remplissons nos mandats avec succès. Je leur en suis reconnaissante.

À propos du Rapport annuel 2023-2024, certains dossiers dont il est question dans ce rapport ont depuis cheminé, cela s'explique du fait qu'il s'agit d'un portrait de la CMEQ qui s'étend du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024. Néanmoins, ce rapport vous permettra de constater le chemin parcouru et d'appréhender celui qui se présente à nous en 2024-2025.

Bonne lecture,



Julie Sénécal, directrice générale et vice-présidente exécutive



UNE ASSOCIATION PROACTIVE ET COLLABORATIVE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

L'année 2023-2024 a été une année effervescente dans l'industrie de la construction. Plusieurs projets de loi et de règlement ont été déposés par le Gouvernement du Québec. La CMEQ, en son nom ou en collaboration avec d'autres associations, a fait des représentations pour faire valoir les intérêts de ses membres et l'impact sur les travaux d'électricité.

PROJET DE LOI 41

En novembre 2023, le gouvernement a présenté le projet de loi 41 – *Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique*.

Cette loi, qui vise à améliorer la performance environnementale des bâtiments, apporte d'importantes modifications à la *Loi sur le bâtiment*, notamment en ce qui a trait aux normes à respecter lors des travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'un bâtiment ou des cotes de performance environnementale devant être atteintes par les bâtiments.

Cette loi transfère les responsabilités citées plus haut de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ministère de l'Environnement).

Conséquemment, une partie de la réglementation se retrouvera à l'extérieur du Code de construction, ce qui se traduira par une complexité supplémentaire et des risques de contradiction pour les concepteurs, les entrepreneurs et les inspecteurs.

L'industrie, dont la CMEQ, s'est concertée et a tenu de nombreuses rencontres, dont l'une avec le cabinet du ministre de l'Environnement en janvier 2024.

UNE ASSOCIATION PROACTIVE ET COLLABORATIVE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (SUITE)

Une lettre signée par les partenaires de l'industrie a été envoyée au ministre de l'Environnement avec copie au ministre du Travail, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi qu'au ministre délégué à l'Économie pour recommander de laisser la responsabilité entière du Code à la RBQ.

Malheureusement, les représentations de l'industrie n'ont pas porté fruit. Le projet de loi a été sanctionné sans que les dispositions décriées soient modifiées.

PROJET DE LOI 51

En mars, la CMEQ et la CMMTQ ont été invitées à présenter un mémoire conjoint dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 51, *Loi modernisant l'industrie de la construction*, sous l'égide de la Commission de l'économie et du travail. Voici les points clés du mémoire :

- Polyvalence des métiers : exclure de la polyvalence des métiers, certains d'entre eux dont l'exercice comporte des risques, en particulier le métier d'électricien.
- Travaux hors construction : tenir une campagne d'information afin de mieux faire connaître l'obligation de détenir les qualifications et les licences requises pour les travaux hors construction, dont ceux en électricité.
- Formation professionnelle : s'assurer de la qualité et de la disponibilité des programmes de formation ainsi que l'alternance travail-études.
- Formation continue : étendre la formation continue obligatoire à tous les salariés du secteur de la construction.
- Inspection des travaux : mettre en place un nouveau modèle d'inspection pour améliorer la qualité des travaux et garantir la sécurité du public.

Le projet de loi a été sanctionné le 28 mai 2024 et prévoit spécifiquement que le principe de polyvalence n'est pas applicable aux tâches relevant du métier d'électricien.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONTRATS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS

En avril 2024, le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les contrats des travaux de construction des organismes publics* a été publié dans la Gazette officielle du Québec.

Jusqu'à maintenant, une garantie de soumission est exigée par l'organisme public lorsque le montant estimé du contrat est de 500 000 \$ et plus. Lorsqu'une garantie de soumission est exigée, l'entrepreneur doit également fournir, avant la signature du contrat, une garantie d'exécution assortie d'une garantie des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services.

Le projet de règlement modifie l'actuel règlement et retire l'exigence de ces cautionnements. Il prévoit également la suppression de l'exigence de fournir le contrat à signer avec les documents d'appel d'offres. Ces deux dispositions pourraient avoir d'importantes conséquences pour les sous-traitants.

La CMEQ a fait part de ses commentaires et de ses préoccupations au Secrétariat du Conseil du trésor. De nombreuses associations de l'industrie ont fait de même. L'Association canadienne de la caution est également intervenue.

PROJET DE LOI 62

Le 27 mai 2024, la Coalition contre les retards de paiement (Coalition), dont fait partie la CMEQ depuis ses débuts en 2013, a déposé un mémoire lors des consultations sur le projet de loi 62, *Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures (PL 62)*.

À cette occasion, la Coalition a rappelé qu'à sa demande un projet pilote lancé en 2018 avait testé un calendrier de paiement obligatoire et un mode rapide de résolution des différends, avec succès. Cependant, le PL 62 propose de permettre de s'adresser aux tribunaux pour demander l'annulation des décisions d'un tiers décideur, ce qui selon la Coalition contredit l'esprit de rapidité et de simplicité visé.

Dans ce contexte, les principales recommandations de la Coalition ont été :

- d'adopter rapidement un règlement pour réduire les délais de paiement;
- d'appliquer les mesures du projet pilote à tous les nouveaux projets en appel d'offres en attendant l'adoption d'un règlement;
- de retirer l'article 13 du PL 62 qui permet l'annulation des décisions d'un tiers décideur;
- d'assujettir les municipalités aux mêmes règles de paiement rapide que les autres organismes publics.

RÈGLEMENT SUR LES PAIEMENTS ET RÈGLEMENTS RAPIDES DES DIFFÉRENDS EN MATIÈRE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Le 3 juillet 2024 a été publié dans la Gazette officielle du Québec le projet de Règlement sur les paiements et règlements rapides des différends en matière de travaux de construction.

Bien qu'heureuse de la publication du règlement après 12 années de représentations, la Coalition a manifesté son désaccord à l'égard de certains aspects du règlement qui apparaissent contraires aux principes de productivité et d'équité recherchés. Une lettre à cet effet a été adressée au Sous-secrétariat aux marchés publics ainsi qu'à madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor.

Direction impliquée : DG



02

PROTÈGE LE PUBLIC AU QUOTIDIEN



ENCADREMENT ET DISCIPLINE

La mission première de la CMEQ est de protéger le public. Plus spécifiquement, elle reçoit les plaintes pour exercice illégal et pour manquement au *Règlement sur la discipline des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*. En 2023-2024, elle a reçu 238 plaintes pour exercice illégal du métier et 192 plaintes de nature disciplinaire.

INSPECTION DES TRAVAUX

Depuis 2021, à la demande du gouvernement, la CMEQ travaille avec la RBQ et la CMMTQ à revoir le modèle d'inspection et de surveillance des travaux de construction.

En 2024, ils ont créé le comité coordonnateur inspection auquel se sont joints l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTQP) ainsi que Garantie de construction résidentielle (GCR).

En juin 2024, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) s'est vu confié le mandat de produire un guide des bonnes pratiques pour la surveillance des travaux de construction.

CONTRE LA FRAUDE

La CMEQ a publiquement soutenu l'offensive de l'Office de la protection du consommateur (OPC) contre les fraudes dans le domaine de l'efficacité énergétique résidentielle. Elle a aussi rappelé l'importance de faire soumissionner plusieurs entrepreneurs avant de conclure un contrat, de vérifier la qualification de l'entrepreneur auprès d'organismes réglementaires tels que la CMEQ.

Directions impliquées : DG, DAJQP

UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE



La CMEQ est un partenaire apprécié et très sollicité. Elle contribue à l'avancement de plusieurs innovations dans l'industrie.

AU SEIN DE LA RBQ, ELLE PARTICIPE :

- au comité stratégique RBQ/CMEQ/H-Q;
- au comité technique RBQ/CMEQ/H-Q;
- au Comité consultatif provincial sur l'électricité du Québec;
- aux rencontres pour la révision de l'inspection;
- aux rencontres portant sur le développement de la plateforme Zone entreprise qui permettra aux entreprises de déposer une demande de licence en ligne;
- aux rencontres de suivi bimensuelles en lien avec la fin de période de référence de la FCO.

Directions impliquées : DG et les directions

AU SEIN DE LA CCQ, ELLE EST PRÉSENTE :

- au Conseil d'administration où elle occupe un siège d'administrateur;
- au Comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines;
- aux rencontres traitant des modifications réglementaires en lien avec la modernisation des systèmes technologiques de la CCQ;
- aux tables de concertations/ateliers de réflexion :
 - du Programme d'accès à l'égalité des femmes (PAEF);
 - du Programme d'accès en construction des Premières nations et Inuit (PACPNI);

LÉGENDE :

DG (Direction générale); **DGPTI** (Direction gestion de projets et des technologies de l'information); **DAJQP** (Direction des affaires juridiques et de la qualification professionnelle); **DF** (Direction de la formation); **DSTSST** (Direction des services techniques et SST); **DCP** (Direction des communications et des partenariats); **DFA** (Direction des finances et de l'administration)

M C UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE (SUITE)

- sur l'inclusion des personnes immigrantes dans l'industrie de la construction;
- pour contrer la discrimination, l'intimidation et le harcèlement.
- aux comités consultatifs sur les campagnes de promotion du perfectionnement, ainsi que celle portant sur les climats sains;
- aux rencontres de coordination des agents de promotion du perfectionnement;
- à Espace solutions pour la mise en place de stages durant le parcours scolaire appelé Alternance travail-études (ATE).

Directions impliquées : DG, DCP, DF

AUPRÈS D'H-Q, ELLE COLLABORE :

- au projet Espace entrepreneur et à la création d'un nouveau formulaire DA/DT en ligne;
- au projet Obtenir des informations plus tôt;
- au projet pilote pour le rescelllement des compteurs;
- aux tables provinciales H-Q – CMEQ.

Directions impliquées : DG, DSTSST, DGPTI, DCP

À LA CNESST, ELLE SIÈGE :

- à la Table de consultation sur les mécanismes de prévention du secteur construction.

Direction impliquée : DSTSST

À TITRE DE COPROPRIÉTAIRE DU BSDQ, ELLE :

- siège au Comité de révision du Code de soumission ainsi qu'au Comité de gestion provincial et à la Table de concertation du BSDQ
- participe à la conception et rédaction de fiches explicatives des articles du Code de soumission du BSDQ
- Traite 103 plaintes pour non-respect du Code de soumission du BSDQ

Direction impliquée : DAJQP

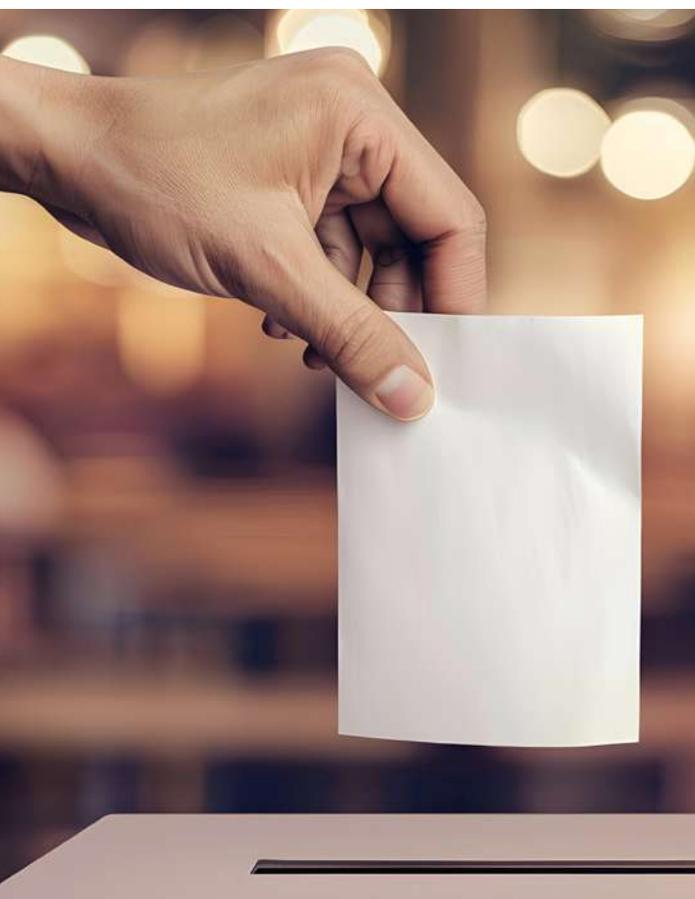
HORS QUÉBEC, LA CMEQ REPRÉSENTE LE SECTEUR QUÉBÉCOIS DE L'ÉLECTRICITÉ AU SEIN DE :

- La CMEQ siège au Comité principal du Code canadien de l'électricité (CECA) de CSA. Elle représente CECA à l'Association canadienne des entrepreneurs électriciens;
- du Comité canadien sur la révision des examens pour l'obtention du Sceau rouge (Red Seal);
- National Electrical Contractors Association (NECA).

Directions impliquées : DG, DSTSST

04

DES INSTANCES MOBILISÉES



RENCONTRES DE SECTION

Plus de 58 rencontres de section ont enregistré plus de 1 310 participations de la part des membres et 608 participations de la part d'invités. Cette hausse significative de participation est due aux conférences reconnues aux fins de la FCO qui sont offertes durant ces rencontres de section.



DES INSTANCES MOBILISÉES (SUITE)

CE

Du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} août 2024, les membres du Comité exécutif ont siégé 12 fois.

CPA

Du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} août 2024, le Conseil provincial d'administration (CPA) s'est réuni quatre fois. Le nombre d'administrateurs convoqué au CPA pour l'année financière était de : 54 membres.

AGA

L'assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 21 octobre au Fairmont Manoir Richelieu de Charlevoix. Des élections ont eu lieu. Le nombre de candidatures étant supérieur (6) au nombre de postes à combler (5), la CMEQ a tenu un scrutin. Ont été élus :

- Frédéric Gagnon, Boréal Entrepreneur Électricien inc.
- Rodrigue Huard, Huard électrique inc.
- Erik Kingsbury, Kingsbury Électrique inc.
- Sylvain Lepage, Les électriciens Lepage & Simard
- Michel Robert, Michel Robert entrepreneur (9146-3448 Québec inc.)

Directions impliquées : DG et les directions



73^e Assemblée générale annuelle des membres au Fairmont Manoir Richelieu



73^e Assemblée générale annuelle des membres au Fairmont Manoir Richelieu - scrutin

AU CŒUR DE LA FORMATION CONTINUE



La fin de la première période de référence s'est traduite par un surcroît de travail et de nombreuses rencontres avec les partenaires de la Formation continue obligatoire (FCO) (RBQ et CMMTQ), afin de s'assurer de l'application uniforme du règlement. La DF, la DAJQP, la DGPTI et la DCP ont été régulièrement impliquées. La Direction de la formation (4 571) et la Direction des affaires juridiques et de la qualification professionnelle (10 976) ont connu une hausse du nombre d'appels.

Les efforts déployés par la CMEQ, incluant les communications régulières pour sensibiliser les membres, ont donné de très bons résultats. À la fin de l'exercice, 3 117 répondants sur les 3 385 répondants visés par le règlement sur la formation continue obligatoire, avaient satisfait à leur obligation. Cependant, les répondants en défaut ont occasionné l'annulation ou le retrait de seulement 2,8 % des licences.

DISPENSATRICE DE FORMATIONS

Étant dispensatrice de formations, la CMEQ a développé dix nouvelles formations et cinq nouvelles conférences de section.

FORMATIONS

- Calculateur calibre du branchement d'un immeuble d'habitation;
- CNB, chapitre I – Exigences du Code en matière de séparation coupe-feu et de câblage (version 7 heures);
- Comment faire un branchement de 320 A (ou rénover de 200 à 320 A);
- Comment faire un branchement de 400 et 600 A (à 120/240 V et 347/600 V);
- Composantes d'un système d'alarme incendie;
- Continuité des masses et mise à la terre de la tuyauterie de gaz.

LÉGENDE :

DAJQP (Direction des affaires juridiques et de la qualification professionnelle); DG (Direction générale); DGPTI (Direction gestion de projets et des technologies de l'information); DF (Direction de la formation); DSTSST (Direction des services techniques et SST); DCP (Direction des communications et des partenariats); DFA (Direction des finances et de l'administration)

AU CŒUR DE LA FORMATION CONTINUE (SUITE)

FORMATION WEB

- Branchement de bornes de recharge et de bornes en réseau pour véhicules électriques;
- Bornes de recharge dans les multilogements;
- La discipline des membres de la CMEQ;
- Obligations financières d'une entreprise.

CONFÉRENCES DE SECTION

- Les branchements 320 A;
- Le calculateur de charge pour les multilogements;
- Accélérer le traitement des DA/DT par Hydro-Québec;
- La continuité des masses et la mise à la terre de la tuyauterie de gaz;
- Les branchements de 400 A.

Directions impliquées : DF, DSTSST, DAJQP, DFA

ORGANISME RÉGLEMENTAIRE

D'importants travaux ont eu lieu avec les partenaires (RBQ et CMMTQ) pour l'élaboration et la mise en place pour la seconde période de référence d'un code QR qui réduit la charge administrative des répondants, tout en assurant une meilleure traçabilité des formations suivies.

La CMEQ est un des trois organismes réglementaires pouvant valider les dispensateurs de formation. Toutefois, elle est la seule pouvant reconnaître les formations en électricité. De fait, elle a reçu et traité 23 de ces demandes.

Directions impliquées : DGPTI, DF, DCP, DAJQP



UNE ORGANISATION ATTENTIVE AUX BESOINS DE SES MEMBRES



SOUTIEN TECHNIQUE

Offrir du soutien technique en continu à ses membres est une priorité quotidienne principalement dévolue à la DSTSST, comme en témoignent les 10 868 appels reçus.

Le soutien technique aux membres passe aussi par la création d'outils ou de documents qui sont de véritables aides à la tâche. Les entrepreneurs électriciens peuvent maintenant compter sur un nouveau calculateur – Calculateur sur le calibre du branchement d'un immeuble d'habitation – créé pour optimiser le branchement de bornes de recharge de véhicules électriques dans un contexte de multilogement.

Depuis le 1^{er} novembre, l'accès aux dix calculateurs disponibles sur le site de la CMEQ est sécurisé. Pour y accéder, un code numérique appelé *NIP entreprise* est requis. Cette mesure vise à restreindre l'usage des calculateurs aux entrepreneurs électriciens ainsi qu'à leur équipe de travail.

La CMEQ a relayé d'importantes communications de la part d'Hydro-Québec, d'Hydro-Magog et de Bell par infolettre ou

en déposant du contenu spécifique sur son site internet dans la section Entrepreneurs électriciens/ Partenariats H-Q, Bell et autres.

Dans le même ordre d'idée, la CMEQ a contribué à l'organisation de 14 tables régionales H-Q – CMEQ qui ont permis d'échanger sur des problématiques vécues sur le terrain. Ces tables donnent lieu à un partenariat collaboratif ainsi qu'à des actions pertinentes pour les deux parties.

Directions impliquées : DG, DSTSST, DCP

SOUTIEN JURIDIQUE

Les membres de la Corporation font appel aux services juridiques pour obtenir des informations sur des aspects légaux concernant la conduite de leur entreprise. À cet égard, plus de 2 041 appels ont été reçus et plus de 124 demandes via le Web ont également été reçues.

Direction impliquée : DAJQP

UNE ORGANISATION ATTENTIVE AUX BESOINS DE SES MEMBRES (SUITE)

AVANTAGES ET PRIVILÈGES

Des partenariats ont été négociés ou renouvelés dans le but de soutenir les membres. Citons l'entente avec le Centre de transfert d'entreprises du Québec (CTEQ) qui donne accès à :

- Un conseiller dédié aux membres de la CMEQ.
- Un rabais de 20 % sur le coût d'abonnement mensuel à l'INDEX tant pour les repreneurs que les cédants.
- Un webinaire sur les étapes préalables à un transfert d'une entreprise (à venir - mars 2025).

Une entente avec la firme spécialisée en SST, Intervention Prévention, a été renouvelée. L'entente accorde aux membres de la CMEQ un rabais de 45 % sur le tarif régulier de l'autoformation sur la norme Z462 Sécurité électrique au travail d'une durée de quatre heures. Rappelons que cette formation donne accès à une certification d'une durée de trois ans, préalable aux travaux au point de raccordement et qu'elle est reconnue pour les fins de la FCO.

Un rabais de 25 % a été négocié avec Global Payments ainsi que de nombreux autres avantages afin de permettre aux membres d'offrir à leurs clients un mode de paiement sans fil qui optimise la facturation.

Dans le cadre du partenariat avec Shell Canada, des campagnes promotionnelles très avantageuses de 0,06 \$ et de 0,08 \$ de rabais par litre d'essence acheté ont été offertes aux nouveaux adhérents ainsi qu'aux fidèles clients de la carte Fleet et Navigator de Shell.

La CMEQ s'est investie dans plusieurs initiatives visant à attirer la relève dans l'industrie de l'électricité. Que ce soit pour favoriser l'accès à l'industrie, aux femmes, aux autochtones, ou en s'impliquant activement dans la promotion de l'ATE.

Directions impliquées : DG, DCP, DFA, DF



CRÉATRICE D'ÉVÉNEMENTS RASSEMBLEURS



CONGRÈS

Le 73^e congrès des membres s'est tenu sous le thème de L'avenir du métier, c'est maintenant, au Manoir Richelieu du 19 au 21 octobre 2023. L'événement a connu un succès retentissant avec plus de 244 inscriptions. Grâce à une programmation de haut niveau dont un colloque et des ateliers pratico-pratiques sur le virage numérique. Au total, plus de 15 heures de formation continue reconnue étaient offertes. Le congrès a affiché complet – une première au cours des dix dernières années.

Directions impliquées : DG, DCP et les directions



73^e congrès de la CMEQ. Colloque sur la transformation numérique

CRÉATRICE D'ÉVÉNEMENTS RASSEMBLEURS (SUITE)

PRIX HONORIFIQUES

- Le Prix Grande Distinction a été remis à Marc Chantal, de la section Québec, pour l'excellence de son travail à titre de président de section.
- Le Prix Engagement a été décerné à Martin Jutras, de la section Longueuil – Sorel, pour son engagement à défendre l'excellence dans la pratique du métier, plus particulièrement à titre de président du Comité de qualification.
- Le Prix Lucien-Tremblay a été remis à Éric McNeil, de la section Rimouski, pour ses années d'engagement au sein de la CMEQ, notamment au Conseil provincial d'administration ainsi qu'au Comité exécutif. Il a été un important artisan

de la vision corporative qui depuis guide les actions de la CMEQ : « En maîtrisant l'ensemble du processus lié aux travaux d'électricité, la CMEQ se doit d'être LA RÉFÉRENCE dans l'industrie de la construction. »

- Jacques Dugré a reçu un deuxième Prix Lucien-Tremblay pour sa contribution aussi active qu'exceptionnelle pendant plus de 38 ans. Le premier lui avait été décerné en 2001. Il s'agit d'une première historique.



Nancy Olivier, présidente provinciale et Marc Chantal, président de la section Québec



Martin Jutras, président du Comité de qualification



Eric McNeil, ex-président provincial 2015-2017



Jacques Dugré, ex-président provincial de 1995 à 1997, membre du Comité de discipline de 2009 à 2023 et Nancy Olivier, présidente provinciale

CRÉATRICE D'ÉVÉNEMENTS RASSEMBLEURS (SUITE)

CORPOACTIF

La campagne CorpoActif a atteint des sommets avec plus de 32 784 \$ amassés auprès de l'ensemble des membres de 16 sections et redistribués auprès de 21 organismes communautaires ou humanitaires. La campagne CorpoActif témoigne de la volonté de la CMEQ de contribuer au développement durable de notre société en soutenant le bien-être des générations actuelles et futures.

Directions impliquées : DCP, DFA, DG et 16 sections de la CMEQ



MARS, MOIS DE LA FCO

Stratégiquement offerte à la fin de la première période de référence, la quatrième édition de l'événement de Mars, Mois de la formation a permis aux répondants d'avoir accès à des formations gratuites. Trois webinaires ont été diffusés à l'heure du lunch respectivement le 7, 14 et le 21 mars :

- Systèmes de recharge pour véhicules électriques (296 inscriptions)
- Calculateur d'un branchement d'immeuble d'habitation (286 inscriptions)
- Le harcèlement en milieu de travail : le comprendre et intervenir (183 inscriptions)

Directions impliquées : DCP, DF, DSTSST



08

VIRAGE NUMÉRIQUE ET INNOVATIONS OPÉRATIONNELLES



NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS

La Corporation a travaillé sur de nouveaux développements informatiques stratégiques qui amélioreront l'efficacité de ses services, tels que :

- La poursuite du virage informatique des examens administrés par la CMEQ.
- Des développements informatiques pour améliorer les fonctionnalités au niveau de GCMEQ/SRC : améliorations quant aux différents rapports et fonctionnalités utilisées par la DFA et de la DAJQP (volet qualification professionnelle).
- Le projet gouvernemental *Zone entreprise* a mobilisé la DGPTI avec le développement de services Web permettant la transmission des données entre *Zone entreprise* et Gestion CMEQ, ainsi que la mise en place d'une nouvelle plateforme de paiement (Global Payments). *Zone entreprise* a aussi impliqué des développements à l'interne, au niveau de sa base de données Gestion CMEQ / SRC, afin d'automatiser la réception des données provenant de *Zone entreprise* et d'optimiser les processus à la DAJQP (volet qualification professionnelle).

Directions impliquées : DGPTI, DAJQP, DFA, DCP

- Depuis le 1^{er} avril 2024, le CEF (le Centre d'expertise et de formation de la CMEQ) génère un code QR permettant la transmission automatique des informations au sujet des formations suivies par le répondant à *Mon dossier de formation continue* à la RBQ.

Directions impliquées : DGPTI, DF, DCP

CYBERSÉCURITÉ/LOI 25

Dans le but de se conformer à la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25), la CMEQ a :

- Fait l'inventaire des informations personnelles qu'elle recueille et la façon dont elles sont gérées à l'interne ainsi que chez ses partenaires et fournisseurs.
- Mis en place différentes initiatives, dont la gestion des témoins de navigation sur son site cmeq.org et formationcmeq.org.

La CMEQ a aussi commandé un diagnostic informatique interne afin d'établir un plan d'action pour améliorer les infrastructures informatiques de la CMEQ.

Directions impliquées : DG, DGPTI et les directions

UNE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE ET INNOVANTE

VENTE DE GESTION CMEQ

Bien que la propriété ait été cédée à ACCEO l'année dernière, c'est cette année que la Direction des finances et de l'administration a clôturé la transition des opérations financières liées à GCMEQ vers ACCEO (juin 2024). Par ailleurs, la vente du logiciel Gestion CMEQ à ACCEO en 2023, a été l'occasion de réaliser la refonte des états financiers de la CMEQ, entraînant le retrait du Fonds de recherche et développement qui était attaché à la propriété du logiciel.

La Direction de la gestion de projets et des technologies de l'information s'est quant à elle assurée du transfert des actifs physiques, licences, bases de données, etc.

Directions impliquées : DG, DFA, DGPTI

PROGRAMME D'ÉPARGNE COLLECTIF DES FONDS D'INVESTISSEMENT CORMEL | SÉCURE

La CMEQ a mis en place un plan d'action qui vise à stimuler les investissements dans les fonds CORMEL et SÉCURE.

- Une campagne promotionnelle a été réalisée et s'est soldée par des contributions cumulatives dépassant 3 625 000 \$ (du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024).
- La CMEQ a investi un surplus de liquidité accumulé dans son encaisse, découlant notamment de la vente de GCMEQ, dans divers actifs financiers dont :
 - Plus de 885 000 \$ (CORMEL) et de 155 000 \$ (SÉCURE) ont été investis par la CMEQ, conformément à son plan d'action qui vise à stimuler les investissements dans ces deux fonds.
 - Deux CPG ont été ajoutés pour un montant de 500 000 \$ et un réinvestissement dans le fonds Disnat a été fait au montant de 385 000 \$.

Directions impliquées : DFA, DCP

10

UN EMPLOYEUR BIENVEILLANT



UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN

La mobilité de la main-d'œuvre a complexifié la gestion des ressources humaines. Afin de soutenir ses gestionnaires, la CMEQ s'est adjoint les services d'une ressource spécialisée en dotation et gestion du personnel grâce à un partenariat avec le Groupe Lussier.

De même que pour assurer un climat de travail sain à ses employés, une formation portant sur la gestion de clients difficiles a été dispensée. Un protocole d'intervention a été élaboré et communiqué à l'ensemble des employés.

Des dîners communautaires ont été organisés, offrant au personnel l'occasion de créer des liens au-delà de leur direction d'attache. Ces dîners sont aussi un moyen de créer un sentiment d'appartenance favorisant la rétention du personnel.

De plus, pour demeurer un employeur de choix, la CMEQ a investi des efforts considérables pour offrir des assurances collectives abordables.

Elle a également apporté des modifications à son Régime de Retraite Simplifié (RRS). Dorénavant, la contribution obligatoire de l'employé sera non immobilisée, permettant à celui-ci d'utiliser ses contributions pour l'accès à la propriété (RAP) ou encore pour un régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).

Directions impliquées : DG, DFA et les directions

UN EMPLOYEUR AGILE

Afin d'assister les employés dans leur utilisation des divers outils technologiques mis à leur disposition, la DGPTI a répondu à plus de 600 demandes de services afin d'assister les utilisateurs internes de la CMEQ.

Direction impliquée : DGPTI

11

LA CMEQ EN UN CLIN D'ŒIL



33 809

C'est le nombre d'appels reçus.



52 129

C'est le nombre de fois où les calculateurs ont été consultés.



169 133

C'est le nombre d'internautes ayant visité le cmeq.org.



25 845

C'est le nombre de visiteurs sur le CEF.org.



2 927

C'est le nombre de participations enregistrées aux événements organisés par la CMEQ.



3 802

C'est le nombre d'entreprises membres au 31 juillet 2024.

STATISTIQUES



DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	2023-2024	2022-2023
Nombre de demandes internes	600	1 000
Nombre de demandes de support pour les usagers externes de Gestion CMEQ	x	1 100

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET SST

Formations et conférences techniques données par l'équipe de la DSTSST

	2023-2024	2022-2023
Formations en classe et virtuelle	95	59
Conférences de section	40	49
Conférences/formations hors CMEQ	1	4

Appels téléphoniques pour des avis techniques

	2023-2024	2022-2023
Appels répondus	10 868	10 123

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

AFFAIRES JURIDIQUES

Demandes d'informations (membres et consommateurs)

	2023-2024	2022-2023
Appels téléphoniques	2 041	1 764
Web	124	76

Nombre de plaintes reçues

	2023-2024	2022-2023
BSDQ	103	82
Règlement sur la discipline des membres de la CMEQ	192	245
Exercice illégal	238	190

Exercice illégal

	2023-2024	2022-2023
Nombre de plaintes – annonce	50	53
Nombre de plaintes – travaux	188	137
Dossiers autorisés par le CPA	17	20

Autres

	2023-2024	2022-2023
Dossier en réclamation d'une pénalité de 5 %	0	1

Activités des comités

	2023-2024	2022-2023
Comité d'étude des plaintes (dossiers entendus)	199	203
Comité de discipline (dossiers entendus)	144	125
Comité d'appel (dossiers entendus)	2	0

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Appels et visites

	2023-2024	2022-2023
Appels téléphoniques	10 976	9 000
Visiteurs	1 090	0

Demandes de renseignements

	2023-2024	2022-2023
Demandes de renseignements	66	69

Mouvements de membership / licence de sous-catégorie 16

	2023-2024	2022-2023
Membres actifs	3 802	3 731
Membres discontinués	252	178
Admissions/Réadmissions	312	241
Examens administrés	1 531	1 230
Examens pour la licence de sous-catégorie 16	789	585

Activités des comités

	2023-2024	2022-2023
Comité de qualification (dossiers entendus)	9	4
Comité de révision (dossiers entendus)	2	1

STATISTIQUES (SUITE)

DIRECTION DE LA FORMATION

	2023-2024	2022-2023
Nombre de participants aux formations (tout mode de diffusion confondu)	12 152	2 717
Nombre de participants aux formations Web (24/7)	8 477	1 423
Nombre de participants aux événements et webinaires	2 067	2 134
Nombre de sessions en salle et en classe virtuelle	202	142
Nombre de formations en entreprise	4	1
Nombre de formations annulées	27	15
Nombre d'appels reçus et traités	4 571	4 295

DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

	2023-2024	2022-2023
Nombre de paiements en ligne	3 056	4 706
Consultations en ligne de la carte des taux horaires recommandés	18 171	17 702
Consultations en ligne de la grille de coût horaire pour les chantiers IC/I	2 659	2 207
Nombre d'utilisations du <i>Calculateur de taux personnalisé</i>	1 994	4 152
Nombre d'appels entrants redirigés	5 353	4 292
Nombre de consultations de la page <i>Programme d'épargne collectif des fonds d'investissement Cormel/Sécure</i>	651	398

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES PARTENARIATS

Participation de membres aux événements corporatifs

	2023-2024	2022-2023
Nombre de participants		
Congrès	238	341
Webinaire Virage numérique	x	265
Webinaires FCO	x	348
Système de recharge pour véhicules électriques	357	x
Calculateur d'un branchement d'immeuble d'habitation	306	x
Comment garantir un climat de travail sain	189	x

Consultation du www.cmeq.org et www.formationcmeq.org

	2023-2024	2022-2023
Nombre de visiteurs		
www.cmeq.org	169 133	186 690
www.formationcmeq (CEF)	25 845 **	19 800*

*Statistiques recueillies depuis octobre 2022

**Portail membre + portail non-membre

Électriciens et électriciennes en construction

	2023	2022
Main-d'œuvre totale	22 595	21 736
Femmes	680	627
Part des femmes	3,79 %	2,9 %

Source : Les femmes dans la construction - Portrait statistique 2023 (ccq.org)

LE MOT DU TRÉSORIER



**SYLVAIN
LEPAGE**

TRÉSORIER

À titre de trésorier depuis maintenant un an, je suis heureux d'annoncer que les résultats de l'exercice clos au 31 juillet 2024 est largement positif. Le taux directeur de la Banque du Canada a été élevé tout au long de l'exercice, ce qui a permis à la Corporation de générer des revenus de placements appréciables. À cela s'ajoute une fluctuation positive des marchés boursiers, de laquelle a découlé une variation positive de la juste valeur marchande des placements détenus par la CMEQ. Pourtant la contribution la plus importante au résultat d'exercice est celle de la formation. Les produits de formations ont grandement dépassé les prévisions. Ce résultat démontre que la CMEQ est la référence pour les maîtres électriciens en termes d'expertise technique.

L'APPORT FINANCIER DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2024

L'exercice financier 2023-2024 se clôture avec un excédent des produits sur les charges.

Plus précisément, l'avoir des fonds de la CMEQ a évolué de la façon suivante :

- Fonds d'administration générale a augmenté de 164 060 \$;
- Fonds de réserve a connu une augmentation de 1 500 307 \$;
- Fonds de cautionnement s'est accru de 101 264 \$;
- Fonds des immobilisations a diminué de 125 342 \$;
- Fonds du BSDQ termine en hausse de 123 147 \$;
- Fonds des ressources humaines a augmenté de 26 650 \$.

Le total de l'avoir des membres est en augmentation de 1 790 086 \$ et s'établit à 20 248 618 \$ au 31 juillet 2024.

UNE NOUVELLE RÉALITÉ

L'exercice clos au 31 juillet 2024 est excédentaire. Cet excédant est en grande partie dû à la fin de la première période de référence. Les périodes de référence étant de 24 mois, elles s'échelonnent sur deux années financières. Il est à prévoir qu'un exercice financier correspondant à la première année d'une période de référence générera un excédent inférieur à celui de la seconde année au cours de laquelle aura lieu la date d'échéance de l'obligation de formation. Le présent exercice illustre très bien cette nouvelle réalité.

Malgré cela, la CMEQ se doit d'investir continuellement dans ses opérations tout en saisissant les opportunités stratégiques qui se présentent à elle. L'avenir nous démontrera que l'analyse de la performance et de la santé financière de la CMEQ doivent désormais être faites sur un horizon de deux ans, plutôt qu'annuellement.

Sylvain Lepage, trésorier

LES ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil provincial de CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CORPORATION DES MAÎTRES ÉLECTRICIENS DU QUÉBEC (la « corporation »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

AUTRE POINT

Les états financiers de l'exercice clos le 31 juillet 2023 ont été audités par le même professionnels en exercice, dont le cabinet a été regroupé avec BCGO S.E.N.C.R.L. en janvier 2024, et qui a exprimé sur ces états financiers une conclusion non modifiées, en date du 27 septembre 2023.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son

exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Bégo S.G.N.C.R.L.*¹

Montréal

Le 08 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique N°A108235

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

							2024	2023
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds des ressources humaines	Fonds BSDQ	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF								
COURT TERME								
Encaisse	3 394 255	-	-	-	-	-	3 394 255	3 444 438
Placements temporaires (note 5)	5 723 615	-	-	-	-	-	5 723 615	5 043 736
Débiteurs (note 6)	684 725	-	-	-	-	-	684 725	1 022 510
Stocks	97 227	-	-	-	-	-	97 227	70 818
Charges payées d'avance	243 994	-	-	-	-	-	243 994	329 773
À recevoir des autres fonds, sans intérêt	-	-	-	1 925 186	257 060	-	-	-
	<u>10 143 816</u>	-	-	<u>1 925 186</u>	<u>257 060</u>	-	<u>10 143 816</u>	<u>9 911 275</u>
PLACEMENTS (note 7)	949 554	-	5 688 587	-	-	-	6 638 141	4 899 559
INTÉRÊTS DANS UN PARTENARIAT (note 8)	-	-	-	-	-	3 076 133	3 076 133	2 952 986
AMENDES À RECEVOIR (note 9)	495 886	-	-	-	-	-	495 886	565 242
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	-	3 040 623	-	-	-	-	3 040 623	3 203 034
ACTIF INCORPOREL (note 10)	-	259 823	-	-	-	-	259 823	222 754
	<u>1 445 440</u>	<u>3 300 446</u>	<u>5 688 587</u>	-	-	<u>3 076 133</u>	<u>13 510 606</u>	<u>11 843 575</u>
	<u>11 589 256</u>	<u>3 300 446</u>	<u>5 688 587</u>	<u>1 925 186</u>	<u>257 060</u>	<u>3 076 133</u>	<u>23 654 422</u>	<u>21 754 850</u>
PASSIF								
COURT TERME								
Créditeurs (note 12)	575 881	-	-	-	-	-	575 881	658 480
Montant à rembourser aux membres	134 997	-	-	-	-	-	134 997	173 750
Produits reportés	2 694 926	-	-	-	-	-	2 694 926	2 464 088
Dû aux autres fonds, sans intérêt	2 182 246	-	-	-	-	-	-	-
	<u>5 588 050</u>	-	-	-	-	-	<u>3 405 804</u>	<u>3 296 318</u>
SOLDES DE FONDS								
Investis en immobilisations	-	3 300 446	-	-	-	-	3 300 446	3 425 788
Affectations d'origine interne	-	-	5 688 587	1 925 186	257 060	-	7 870 833	6 242 612
Affectations d'origine externe	-	-	-	-	-	3 076 133	3 076 133	2 952 986
Non grevés d'affectations	6 001 206	-	-	-	-	-	6 001 206	5 837 146
	<u>6 001 206</u>	<u>3 300 446</u>	<u>5 688 587</u>	<u>1 925 186</u>	<u>257 060</u>	<u>3 076 133</u>	<u>20 248 618</u>	<u>18 458 532</u>
	<u>11 589 256</u>	<u>3 300 446</u>	<u>5 688 587</u>	<u>1 925 186</u>	<u>257 060</u>	<u>3 076 133</u>	<u>23 654 422</u>	<u>21 754 850</u>

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

	2024						2023
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds des ressources humaines	Fonds BSDQ	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Admissions et cotisations	3 376 857	-	-	187 888	-	-	3 564 745
Qualification professionnelle	1 012 016	-	-	-	-	-	1 012 016
Amendes	199 938	-	-	-	-	-	199 938
Communications et partenariats	387 014	-	-	-	-	-	387 014
Formations	1 686 500	-	-	-	-	-	1 686 500
Magazine Électricité Québec	230 614	-	-	-	-	-	230 614
Publications	353 409	-	-	-	-	-	353 409
Congrès	315 368	-	-	-	-	-	315 368
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	-
Subventions pour formation et prévention	219 861	-	-	-	-	-	219 861
Services techniques	33 165	-	-	-	-	-	33 165
Services informatiques	108 026	-	-	-	-	-	108 026
Autres produits	106 947	-	-	-	-	-	106 947
Produits de placements	465 341	-	-	-	-	-	465 341
	8 495 056	-	-	187 888	-	-	8 682 944
CHARGES							
Salaires et charges sociales	4 289 215	-	-	18 522	-	-	4 307 737
Qualification professionnelle	241 766	-	-	-	-	-	241 766
Cautionnement	-	-	-	61 192	-	-	61 192
Amendes	12 919	-	-	-	-	-	12 919
Communications	128 750	-	-	-	-	-	128 750
Formations	198 423	-	-	-	-	-	198 423
Production EQ et Informel	150 410	-	-	-	-	-	150 410
Coût des ventes de publication et fournitures	254 996	-	-	-	-	-	254 996
Congrès	396 036	-	-	-	-	-	396 036
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	-
Prévention SST	102 770	-	-	-	-	-	102 770
Comité	294 888	-	-	-	-	-	294 888
Remises et dépenses de sections	262 102	-	-	-	-	-	262 102
Autres	423 764	-	-	-	-	-	423 764
Indemnité de départ	-	-	-	-	-	-	-
Opérations	684 144	-	-	6 910	-	-	691 054
Radiation et provision d'amendes	77 900	-	-	-	-	-	77 900
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	-	293 889	-	-	-	-	293 889
	7 518 083	293 889	-	86 624	-	-	7 898 596
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	976 973	(293 889)	-	101 264	-	-	784 348
GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENTS	263 061	-	615 307	-	-	-	878 368
AJUSTEMENT DU GAIN SUR CESSION DE GCMEQ DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR	4 223	-	-	-	-	-	4 223
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DU BSDQ (note 8)	-	-	-	-	-	123 147	123 147
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	1 244 257	(293 889)	615 307	101 264	-	123 147	1 790 086
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AFFÉRENT AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 3)	-	-	-	-	-	-	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	1 244 257	(293 889)	615 307	101 264	-	123 147	1 790 086
							2 956 535

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

							2024	2023
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de cautionnement	Fonds des ressources humaines	Fonds BSDQ	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	5 837 146	3 425 788	4 188 280	1 823 922	230 410	2 952 986	18 458 532	15 501 997
Virements interfonds (note 4)	(168 547)	168 547	-	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne (note 4)	(911 650)	-	885 000	-	26 650	-	-	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 244 257	(293 889)	615 307	101 264	-	123 147	1 790 086	2 956 535
SOLDE À LA FIN	6 001 206	3 300 446	5 688 587	1 925 186	257 060	3 076 133	20 248 618	18 458 532

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 790 086	2 956 535
Ajustements :		
Gain non réalisé sur placements	(878 368)	(412 608)
Gain sur cession de GCMEQ	-	(2 209 417)
Ajustement du gain sur cession de GCMEQ de l'exercice antérieur	(4 223)	-
Quote-part dans les résultats du BSDQ	(123 147)	(100 703)
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	-	233 370
Amortissement des immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	293 889	277 034
	1 078 237	744 211
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs excluant la balance de prix de vente à recevoir	(168 120)	(139 555)
Stocks	(26 409)	11 139
Charges payées d'avance	85 779	27 220
Amendes à recevoir à long terme	69 356	6 283
Créditeurs	(82 599)	(128 110)
Montant à rembourser aux membres	(38 753)	-
Produits reportés	230 838	(207 066)
	1 148 329	314 122
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des certificats de placements et du compte d'épargne	(500 092)	(1 000 071)
Acquisition de placements	(1 040 001)	-
Produit brut de cession de GCMEQ	4 223	1 706 450
Encaissement de la balance de prix de vente à recevoir - GCMEQ	505 905	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(168 547)	(172 969)
	(1 198 512)	533 410
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(50 183)	847 532
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 444 438	2 596 906
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 394 255	3 444 438

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

NOTE 1

STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation, fondée en vertu de la Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices.

Le but de la corporation est d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande sécurité, de réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier, de faciliter et d'encourager leurs études, de leur permettre de discuter des questions les intéressant et de rendre à ses membres en général tous les services dont ils peuvent avoir besoin.

NOTE 2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

Comptabilisation des produits et produits reportés

La corporation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à

recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de placements autres que les placements du fonds de réserve sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés, car ceux-ci servent au financement des charges d'opérations courantes. Les produits de cotisations annuelles de base, sont constatés dans l'exercice au cours duquel l'adhésion est en vigueur. Pour les produits d'amendes, ils sont constatés lors du jugement de la cour ou lors d'une décision du comité de discipline. Pour les autres principales catégories, les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus.

Les produits de subventions accordés à la corporation sont assujettis à certaines conditions que la corporation doit respecter. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées à titre de produits lorsque les conditions sont respectées.

Les produits reportés représentent principalement les cotisations annuelles et les droits et frais de licences perçus par anticipation.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Ce fonds est utilisé pour toutes les activités courantes de la corporation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les dépenses d'amortissement afférents aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de planification financière de 4 000 000 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024 (SUITE)

Fonds de cautionnement

Le fonds de cautionnement, anciennement le fonds d'indemnisation, présente les activités relatives à l'obligation exigée par la Régie du bâtiment du Québec de garantir une somme minimale de 500 000 \$ à titre de cautionnement pour fraudes, malversations ou détournements de fonds.

Fonds de recherche et de développement

Le fonds de recherche et de développement présentait les activités relatives au développement de tous les modules de gestion CMEQ, tout autre développement informatique et accumulait à compter de l'exercice financier 2001-2002 l'excédent des produits sur les charges des opérations de gestion CMEQ. Le 6 juin 2023, la corporation a disposé de gestion CMEQ et a abandonné le fonds de recherche et de développement. Le solde du fonds de recherche et de développement, au 6 juin 2023, a été transféré au fonds d'administration générale.

Fonds des ressources humaines

Le fonds des ressources humaines présente les activités relatives à la décision du conseil d'administration de créer un fonds de réserve suffisant pour subvenir aux paiements éventuels des indemnités de départ (ou de décès) de ses employés comptant plus de quinze ans de service continu.

Fonds BSDQ

Le fonds BSDQ représente la participation sans mise de fonds de la CMEQ dans l'actif net grevé d'affectations d'origine externe de cet organisme. Cette participation s'apprécie au prorata des contributions versées par les membres de la CMEQ en rapport avec l'ensemble des contributions reçues par la corporation, déductions faites des charges.

Ventilation des charges

Les charges d'opérations incluent les frais de bureau, le téléphone, les taxes d'affaires, les assurances, les frais d'audit, l'électricité, l'entretien et réparations de la bâtisse, la location de l'équipement ainsi que les dépenses informatiques. La corporation ventile ces charges au prorata du nombre d'employés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Intérêts dans un partenariat

La participation dans la corporation sans but lucratif est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtisse	2,5 %
Mobilier, équipement et agencement	10 %
Matériel informatique	25 %
Site Internet	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la corporation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024 (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue. Les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés réalisée hors du cours normal des activités et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie futurs non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la corporation dans le cadre de l'opération.

La corporation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte d'épargne-placement, des certificats de placement garanti, des débiteurs et des amendes à recevoir à long terme.

Les actifs financiers de la corporation évalués à la juste valeur se composent des fonds indiciels, Cormel et Sécure.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire, la corporation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la corporation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-valeur n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument financier. Lorsque l'instrument financier est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument financier selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024 (SUITE)

NOTE 3

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 6 juin 2023, la corporation a disposé des actifs corporels et incorporels de gestion CMEQ. L'exploitation de gestion CMEQ, qui était comptabilisée dans le fonds de recherche et de développement, représentait une branche d'activité principale et distincte pour la corporation. Les résultats d'exploitation de cette branche d'activité pour les exercices courant et antérieur sont présentés comme activités abandonnées. Le tableau qui suit présente le détail des activités abandonnées pour l'exercice clos le 31 juillet 2023.

	\$
Produits	1 095 857
Charges	
Salaires et charges sociales	480 618
Dépenses directes logiciel	104 426
Autres	18 922
Opérations	91 490
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	233 370
	928 826
	167 031
Gain sur disposition GCMEQ	2 209 417
Excédent des produits sur les charges afférent aux activités abandonnées	2 376 448

NOTE 4

VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Un montant de 168 547 \$ a été transféré du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour financer les acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Un montant de 885 000 \$ a été transféré au fonds de réserve pour l'achat d'unités du Fonds Cormel. La corporation a également affecté une somme de 26 650 \$ à son fonds des ressources humaines pour des allocations de retraite de ses employés selon ses politiques administratives.

NOTE 5

PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2024	2023
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Banque Laurentienne - Certificats de placement garanti, au coût après amortissement; taux variant de 4,50 % à 5,65 %	4 000 000	3 500 000
Tangerine - Compte d'épargne-placement, au coût après amortissement; taux de 2,25 %	3 853	3 761
Desjardins - Fonds indiciaires, à la juste valeur	1 719 762	1 539 975
	5 723 615	5 043 736

NOTE 6

DÉBITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Clients	448 317	376 128
Amendes à recevoir	17 444	55 259
Balance de prix de vente à recevoir – GCMEQ, sans intérêt	-	505 905
Avances sur dépenses et aux employés	12 400	-
Intérêts courus	206 564	85 218
	684 725	1 022 510

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024 (SUITE)

NOTE 7

PLACEMENTS

	2024	2023
	\$	\$
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE Parts du Fonds Sécure, à la juste valeur	949 554	711 279
FONDS DE RÉSERVE Parts du Fonds Cormel, à la juste valeur	5 688 587	4 188 280
	6 638 141	4 899 559

NOTE 8

INTÉRÊTS DANS UN PARTENARIAT

Une entente provinciale signée entre la Corporation, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ), a formé le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

Au 31 décembre 2023, la quote-part dans le partenariat se définit comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Actif	7 019 986	5 207 149
Passif	3 943 853	2 254 163
Actif net	3 076 133	2 952 986
Produits	1 155 234	1 010 494
Charges	1 032 087	909 791
Excédent	123 147	100 703

NOTE 9

AMENDES À RECEVOIR

	2024	2023
	\$	\$
Amendes à recevoir	643 685	707 675
Dépréciation pour créances douteuses	(147 799)	(142 433)
	495 886	565 242

NOTE 10

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
CORPORELLES :			
Terrain	200 000	-	200 000
Bâtisse	4 756 263	2 087 394	2 668 869
Mobilier, équipement et agencement	375 641	275 889	99 752
Matériel informatique	256 066	184 064	72 002
	5 587 970	2 547 347	3 040 623
ACTIF INCORPOREL :			
Site Internet	596 064	336 241	259 823
	6 157 034	2 883 588	3 300 446
			Valeur nette
			3 203 034
			222 754
			3 425 788

Au cours de l'exercice, la corporation a radié dans ses registres comptables un montant de 75 258 \$ de coût et d'amortissement cumulé pour les actifs entièrement amortis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024 (SUITE)

NOTE 11

EMPRUNT BANCAIRE

La corporation dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, garantie par une hypothèque de 1^{er} rang sur l'immeuble, au taux préférentiel plus 1%, renégociable annuellement.

NOTE 12

CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	540 136	552 802
Remises aux sections	804	6 228
Sommes à remettre à l'État	34 941	99 450
	575 881	658 480

NOTE 13

ENGAGEMENTS

La corporation est engagée d'après des contrats de location d'équipements de bureau et de location de matériel roulant échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2026 à verser une somme de 51 217 \$. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 35 083 \$ en 2025, à 14 893 \$ en 2026 et à 1 241 \$ en 2027.

NOTE 14

INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de la corporation aux risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La corporation est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses charges. Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution des crédateurs et du montant à rembourser aux membres.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la corporation sont liés aux débiteurs. La corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La corporation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie. Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution des débiteurs et des amendes à recevoir à long terme.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. La corporation est exposée au risque de prix autre en ce qui concerne ses placements dans les fonds indiciels, Cormel et Sécure. Au cours de l'exercice, la corporation a modifié son exposition au risque de prix autre par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des placements temporaires et des placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024 (SUITE)

NOTE 15

VENTILATION DES CHARGES D'OPÉRATIONS

	2024	2023
	%	%
Fonds d'administration générale		
Direction générale	7	9
Qualification professionnelle	19	19
Affaires juridiques	18	16
Finances et administration	14	17
Communications et partenariats	10	8
Formation	13	8
Services techniques et SST	14	11
Gestion de projets et des TI	5	
	100	88
Fonds de recherche et développement	-	12

Le 6 juin 2023, la corporation a abandonné le fonds de recherche et de développement.

NOTE 16

CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.



RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2024								2023	
	Direction générale	Finances et administration	Communications et partenariats	Formation	Qualification professionnelle	Affaires juridiques	Services techniques et SST	Gestion des projets et des TI	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Comités	208 205	7 325	-	-	16 467	47 547	15 344	-	294 888	244 340
Main-d'œuvre	414 511	624 994	421 839	421 857	655 303	732 084	628 482	390 145	4 289 215	3 872 012
Autres	177 889	83 384	-	73 933	241 766	56 386	130 084	17 777	781 219	621 014
Communications	-	-	153 956	-	-	-	-	-	153 956	120 165
Opérations	48 374	89 837	69 105	89 837	131 300	124 390	96 748	34 553	684 144	646 669
Formation	-	-	-	198 423	-	-	-	-	198 423	127 200
Publications	-	-	254 996	-	-	-	-	-	254 996	212 408
Congrès	396 036	-	-	-	-	-	-	-	396 036	443 216
Remises et dépenses de sections	-	262 102	-	-	-	-	-	-	262 102	239 524
Salon MCEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 970
Magazine Électricité Québec	-	-	125 204	-	-	-	-	-	125 204	118 592
Radiation et provision d'amendes	-	-	-	-	-	77 900	-	-	77 900	127 433
TOTAL DES CHARGES	1 245 015	1 067 642	1 025 100	784 050	1 044 836	1 038 307	870 658	442 475	7 518 083	6 873 543
TOTAL DES PRODUITS	315 368	3 479 021	974 337	1 786 500	1 012 016	205 644	153 026	108 026	8 033 938	6 841 794
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(929 647)	2 411 379	(50 763)	1 002 450	(32 820)	(832 663)	(717 632)	(334 449)	515 855	(31 749)
AUTRES ÉLÉMENTS										
GAIN NON RÉALISÉ SUR PLACEMENTS									263 061	95 427
PRODUITS DE PLACEMENTS									465 341	277 696
									728 402	373 123
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE									1 244 257	341 374



RENCONTRES DES COMITÉS DE LA CMEQ

CONSEIL PROVINCIAL D'ADMINISTRATION

20-10-2023
24-11-2023
15-03-2024
14-06-2024

COMITÉ EXÉCUTIF

27-09-2023
19-10-2023
21-10-2023
22-11-2023
23-11-2023
08-12-2023
09-02-2024
14-03-2024
19-04-2024
13-06-2024
14-06-2024
18-07-2024

COMITÉ D'APPEL

22-09-2023
03-06-2024

COMITÉ D'ÉTUDE DES PLAINTES

29-09-2023
27-10-2023
17-11-2023
26-01-2024
23-02-2024
22-03-2024
26-04-2024
31-05-2024
21-06-2024

COMITÉ DE DISCIPLINE

14-09-2023 et 15-09-2023
05-10-2023 et 06-10-2023
02-11-2023
06-12-2023, 07-12-2023 et 08-12-2023
01-02-2024 et 02-02-2024
14-03-2024 et 15-03-2024
11-04-2024 et 12-04-2024
08-05-2024 et 09-05-2024 et 10-05-2024
06-06-2024 et 07-06-2024
10-07-2024 et 11-07-2024

COMITÉ DE QUALIFICATION

14-08-2023
23-10-2023
27-11-2023
25-03-2024
07-05-2024
13-05-2024
26-06-2024

COMITÉ DE RÉVISION

11-10-2023

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

22-09-2023
15-12-2023
11-03-2024
31-05-2024
13-06-2024

COMITÉ DES CANDIDATURES ET ÉLECTIONS

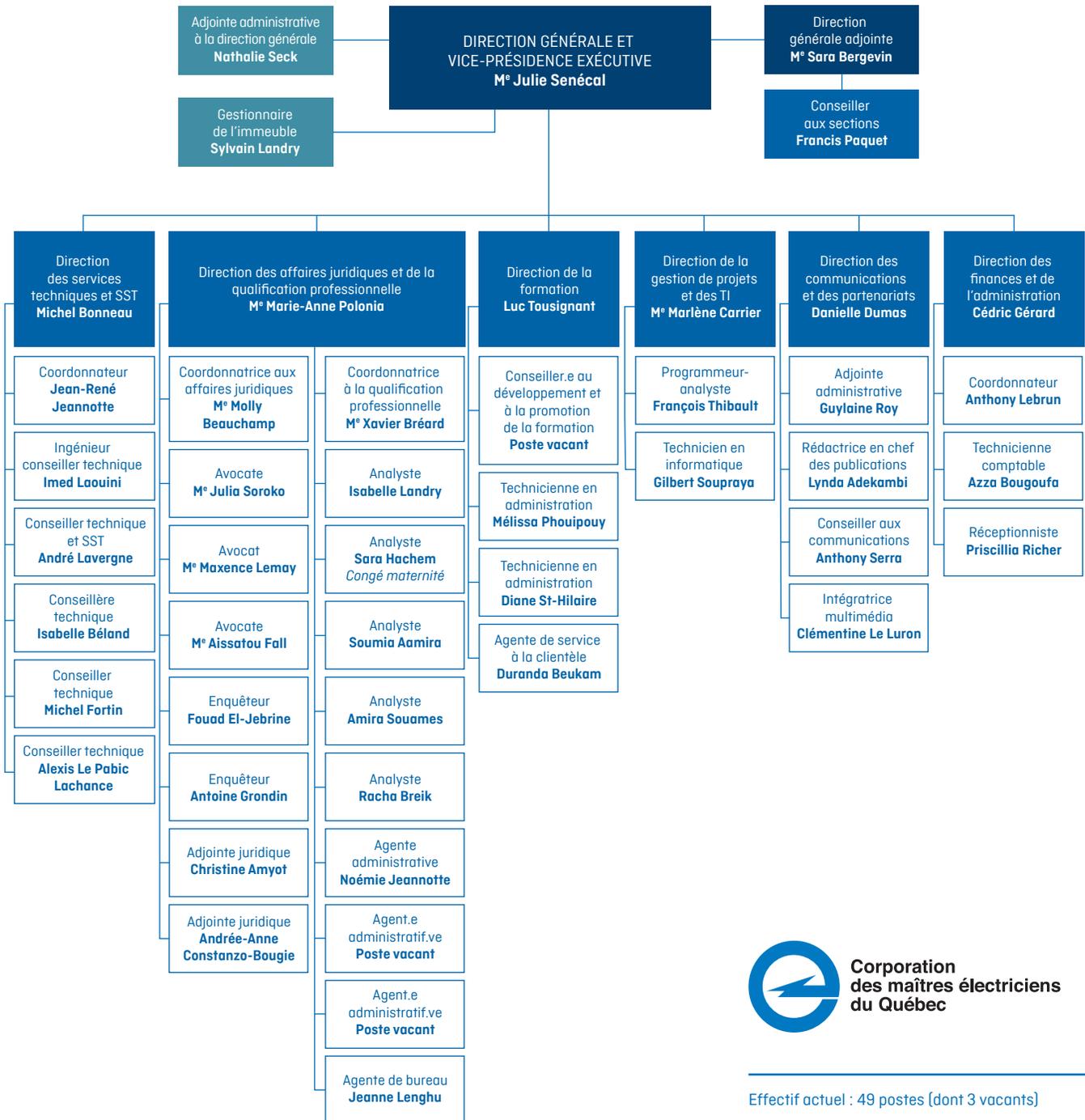
29-09-2023
21-10-2023

HYDRO-QUÉBEC-CMEQ TABLES RÉGIONALES

04-10-2023	Est du Québec à Rimouski
30-08-2023	Laurentides à Gatineau
07-09-2023	Laurentides à Laval
23-08-2022	Montmorency à Québec
06-09-2023	Montréal à Montréal
21-09-2023	Richelieu à St-Bruno
03-04-2024	Est du Québec à Rimouski
10-04-2024	Laurentides à Rouyn
18-04-2024	Richelieu à St-Bruno
24-04-2024	Laurentides à Laval
30-04-2024	Laurentides à Gatineau
08-05-2024	Montréal à Montréal
15-05-2024	Montmorency à Québec

L'ORGANIGRAMME

AU 31 JUILLET 2024



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Effectif actuel : 49 postes (dont 3 vacants)



5925, boul. Décarie
Montréal, (Québec) H3W 3C9

www.cmeq.org • info@cmeq.org
T 514 738-2184 / 1 800 361-9061



**Corporation
des maîtres électriciens
du Québec**